

**DEPARTEMENT DU FINISTERE**

**Commune de Guerlesquin**

## **EXPLOITATION DE LA CARRIERE DU « QUIGNEC »**

**Au lieu-dit « Le Quignec » à GUERLESQUIN (29)**

**Demande d'autorisation environnementale**

**Par la société « Carrières LAGADEC »**

---

### **PROCES-VERBAL DE SYNTHESE**

**Article R 123-18 du code de l'Environnement**

#### **Préambule :**

A la demande d'autorisation environnementale présentée par la société Carrières LAGADEC, en vue de d'exploiter la carrière du « Quignec » à Guerlesquin pour une durée de 30 ans, Monsieur le Préfet du Finistère a prescrit l'ouverture d'une enquête publique, par arrêté préfectoral du 27 août 2021.

Cette enquête publique, effectuée au titre du code de l'Environnement, s'est déroulée du 25 octobre à 9h00 au 26 novembre 2021 à 17h00 inclus.

L'enquête publique a fait l'objet d'une publicité réglementaire dans le Télégramme et Ouest France, éditions du Finistère et des Côtes d'Armor des 6 et 25 octobre 2021 et sur les sites internet de la préfecture du Finistère et celui de la commune de Guerlesquin. Il a également fait l'objet d'une publicité complémentaire, dans le bulletin municipal « Guerlesqu'Info », n° 22 du 15 octobre et n° 23 du 12 novembre 2021.

J'ai tenu 4 permanences en mairie de Guerlesquin, siège principal de l'enquête :

- Le lundi 25 octobre 2021 de 9h00 à 12h00,
- Le jeudi 4 novembre 2021 de 14h00 à 17h00,
- Le samedi 13 novembre 2021 de 9h30 à 12h00,
- Le vendredi 26 novembre 2021 de 14h00 à 17h00.

Conformément à l'arrêté préfectoral d'ouverture d'enquête du 27 août 2021, j'ai ouvert et clos le registre d'enquête en mairie de Guerlesquin.

J'ai reçu une dizaine de personnes lors des permanences tenues en mairie de Guerlesquin.

Durant cette période de crise sanitaire, les mesures barrières imposées ont été respectées.

Ont participé à l'enquête publique :

- Des habitants riverains du site sur la commune de Guerlesquin et les communes environnantes,
- M. Patrice DESCLAUD, membre actif d'Eau & Rivières de Bretagne et de la CLE du SAGE Baie de Lan-nion,
- Les associations locales suivantes :
  - Tréduder Nature et Patrimoine,
  - Eau & Rivières de Bretagne, délégation Finistère Nord.

## 1. Observations formulées par le public

### **1.1. Comptage des observations**

Le projet de demande d'autorisation environnementale d'exploitation de la carrière du Quignec a fait l'objet de 19 observations réparties comme suit :

- 6 observations sur le registre : R 1 à R 6,
- 10 observations par voie électronique : M 1 à M 10,
- 3 observations par courrier ou dépôt de pièces : L 1 à L 3.

### **1.2. Avis favorables / défavorables**

Les avis sont partagés (lorsqu'une personne s'est exprimée plusieurs fois, un seul avis a été enregistré) :

Avis favorables sous réserves : 2

Avis défavorables : 12

Non exprimés : 2

### **1.3. Examen des observations**

J'ai fait le choix de présenter sous forme de tableau synthétique les observations reçues au cours de l'enquête :

- Première colonne : la référence de l'observation ;
- Deuxième colonne : le nom du déposant, la date de l'observation ;
- Troisième colonne : l'objet, reprend les idées développées par le déposant ;
- Quatrième colonne : les thèmes : idées fortes à retenir ;
- L'avis : favorable, défavorable, sans avis.

Ce tableau est joint en annexe à ce PV de synthèse.

De l'analyse des contributions déposées sur le registre et reçues par voie électronique ou par lettre, il est possible de retenir les principaux thèmes suivants.

### 1.3.1. Observations générales

L'enquête a mobilisé peu de public. J'ai reçu une dizaine de personnes seulement mais les observations déposées sont très développées, touchant de nombreux thèmes. La lecture des observations, notamment celles reçues par voie électronique, donne le sentiment d'une étude approfondie du dossier, d'une bonne connaissance du territoire et de ses enjeux autour de la carrière ; certaines contributions contiennent des remarques très proches.

Les principaux thèmes touchent :

- La problématique de l'eau : les rejets, les eaux d'exhaure, la situation de la carrière proche de deux têtes de bassins versants, les eaux de ruissellement ;
- Les questions touchant le voisinage : les nuisances sonores, les poussières, l'état des routes ;
- La biodiversité : les études faune/flore, les impacts environnementaux, la conservation des haies, les mesures E.R.C ;
- Les questions relatives à l'exploitation des carrières en général : les tirs, les vibrations, le trafic routier ;
- La justification du projet au regard de la nécessité de développer l'économie circulaire, de trouver des alternatives à l'extraction de granulats, d'appliquer un principe de sobriété vis-à-vis des ressources, de favoriser le réemploi plutôt que de pratiquer le remblaiement au moyen de déchets inertes ;
- L'information jugée insuffisante : une partie du public aurait souhaitée être informé personnellement de la tenue de l'enquête publique ; la visite des lieux pendant l'enquête a été évoquée.

Les contributeurs souhaitent des avis ou études complémentaires :

- Demande d'avis du BRGM ;
- Étude économique de réemploi des inertes ;
- Suivi des micropolluants ;
- Essai de pompages longs pour étudier l'impact sur la nappe ;
- Étude hydraulique ;

### 1.3.2. Observations sur le volet « humain » : nuisances sonores, poussières, santé (radon, silice), vibrations,

Observations : R1, R2, R3, R4, R5, R6, M1, M 5, M10, L2, L3

De nombreuses personnes se sont exprimées sur ces thèmes. Les riverains mais aussi des habitants plus éloignés.

#### ✓ Nuisances sonores

M. et Mme GOULVEN (R1) et M. et Mme COZ (R2) habitant Kernostis en GUERLESQUIN s'inquiètent des nuisances sonores et des mesures prises pour les réduire.

M. Olivier GALEA (R3 et M10), pépiniériste, installé à Kerlaéron en GUERLESQUIN, s'inquiète des nuisances sonores pour lui-même, les riverains, et ses oiseaux d'ornement.

Mme HELARY (R4), plus proche riveraine habitant le Quignec bas, depuis fin 2016, s'inquiète des poussières, des tirs, risques de fissures sur sa maison, du bon fonctionnement de son forage autorisé et de son aéro thermie extérieure. Elle souhaite connaître les horaires de concassage. Elle demande de nouveaux contrôles de poussières hors période estivale (fermeture de la carrière).

Dans leur courrier, M. et Mme HELARY (L2) déclarent souhaiter une rencontre avec M. LAGADEC. Ils signalent être également propriétaire d'une maison dans le hameau de Quignec (à 360m de la carrière), maison avec forage, à louer. Ils demandent les mêmes garanties que pour leur résidence principale : des garanties pour leur santé et celle de leurs animaux de compagnie et d'élevage.

Mme HELARY signale que la carrière est facilement accessible par le talus, côté route principale, ce qui représente un danger (risque de noyade dans le plan d'eau).

✓ Poussières

Mme LE HERON-LE LAY (R6) est propriétaire d'une maison de famille à Kerlavanec (380m de la carrière). Elle craint les poussières sur les prairies et les routes. Elle s'inquiète des eaux de rejet dans les fossés.

Elle signale la dangerosité de la route par temps pluvieux, gel et brouillard.

M. O. GALEA (M10) s'inquiète du dépôt des poussières sur ses plantes. Des mesures ont été prises près de chez lui à Kervalanec (500 m) ; Il considère que tout le monde est « exposable » car les vents sont changeants. Si des mesures sont prises, c'est qu'il y a un risque. Il craint les risques de respirer la silice cristalline. Craintes pour les plantes, vergers, potagers mais aussi les animaux d'élevage ou sauvages.

✓ Radon

M. P. DESCLAUD (M1) s'étonne qu'il n'y ait aucune mesure de radioactivité du site sachant que le site est en zone 3 pour le radon, que ce gaz a une durée de demi-vie de 3,8 jours mais se renouvelle en permanence avec le granite. Le fond de fouille peut accumuler ce gaz plus lourd que l'air.

✓ Vibrations

L'EARL SALIC, représentée par M. Laurent SALIC (R5 et L3) exploite un élevage de poules pondeuses de plein air dans un poulailler construit depuis 2019. Il s'inquiète des tirs de mine qui pourraient effrayer ses animaux et précisent que les lots de poules sont présents durant 54 semaines d'affilée environ, suivies d'une période de vide sanitaire de 2 à 4 semaines. La construction du poulailler, longue de 200m, est réalisée sur un remblai de 3m de hauteur ; M. SALIC craint l'effet des vibrations sur ce bâtiment. Il n'est pas opposé au projet mais demande des garanties pour son élevage et la solidité de son bâtiment.

M.P. DESCLAUD (M1) souhaite que soient précisés les horaires des tirs.

Mme F. PILIDJAN (M5) s'interroge également sur l'incidence des tirs pour la chapelle Saint Trémeur, monument historique situé à quelques centaines de mètres de la carrière.

Elle demande également combien de riverains sont concernés par l'étude de dangers ?

### Propositions

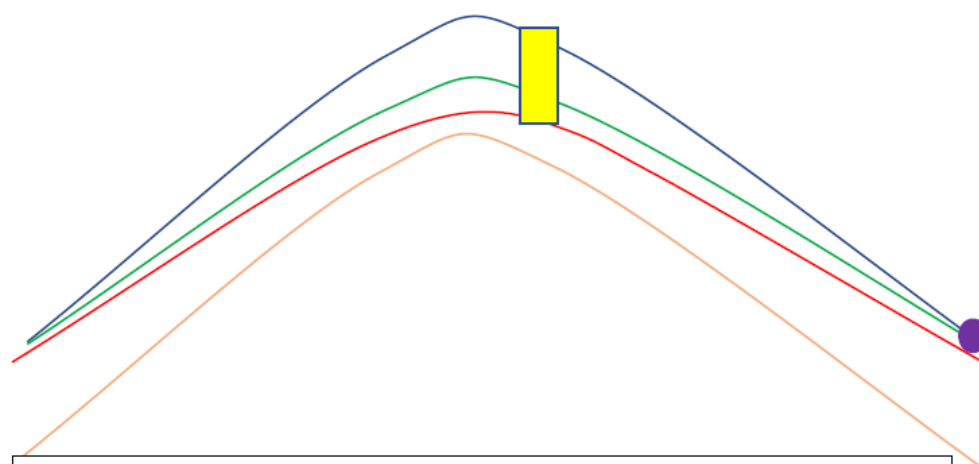
- Demande de nouveaux contrôles des poussières près de la maison du Quignec bas (HELARY L2)
- Grillage sur le talus du côté de la route (HELARY L2)

- Demande de rencontre du pétitionnaire par M. et Mme HELARY (L2)
- Demande de « garanties » pour le poulailler appartenant à l'EARL SALIC (R5, L3)
- Contrôles annuels par les services de l'État sur les bruits, la qualité de l'air, les eaux (LE HERON-LE LAY R6)
- Demande de mesures de radon (DESCLAUD M1)
- Concernant le tir annuel : demande de prévenir le propriétaire du contrôle immédiat sur l'habitation la plus proche (DESCLAUD M1).

### 1.3.3. Observations sur le volet « eau »

- ✓ Situation de la carrière proches des têtes de bassins versants du Yar et du Guic  
Observations : M7 (Eau et Rivières de Bretagne)

L'association ERB (M7) dans le point « hydrogéologie » de son observation, estime que la carrière est située en limite immédiate de bassin versant : « *le drainage de la nappe sur son point haut même sensiblement sur le versant nord (BV du Yar) drainera une partie de la nappe qui alimente le versant sud (BV du Guic)* » et fournit le schéma suivant :



**Schéma de principe succinct :**  
 Bleu : terrain naturel  
 Jaune : sous-sol peu perméable  
 Vert : niveau naturel de la nappe  
 Violet : sources actuelles  
 Jaune : carrière = niveau de rabattement de nappe  
 Rouge : impact possible sur la nappe, sur les 2 BV, en amont et aval de la carrière

« Le cours d'eau le plus proche est à 85 m (zone de source), il est mentionné mais n'est pas indiqué sur la carte p 45 de l'EI. Le rejet des eaux d'exhaure est prévu en dehors du bassin versant naturel de la carrière, sur le cours d'eau prenant sa source à Treusker (situé à 500 m), et non sur le cours d'eau situé à 85 m. En conséquence le cours d'eau situé à proximité verra ses débits impactés par l'abaissement de la nappe et l'absence de restitution des eaux pompées. Aucune étude hydraulique et hydrogéologique ne permet d'apprécier le fonctionnement futur du cours d'eau, l'augmentation du linéaire et des durées d'assec, et tous les impacts biologiques qui en découleront. »

- 
- ✓ Le cours d'eau « Le Yar »  
Observations : M1, M2, M3, M5, M7

Deux associations TREDUDER NATURE ET PATRIMOINE (M2), ERB (M7) et 2 particuliers soulignent l'importance de protéger le Yar (dont la source est située à 85m du site) qui est alimenté par les nappes et eaux de ruissellement de la carrière et alimente l'étang du Moulin Neuf, zone Natura 2000, et dont les eaux sont captées, en aval, pour l'usine de traitement des eaux qui alimente les communes de Plestin et Tréduder (M2, M3).

Concernant les eaux du Yar, M. P. DESCLAUD (M1) demande si sur le plan hydrologique, le BRGM a donné son avis ?

- ✓ Les rejets d'eau de la carrière dans le milieu aquatique  
Observations : R6, M1, M7

Les fossés peuvent-ils recevoir les eaux en provenance de la carrière, ces eaux seront-elles filtrées ? (LE HERON – LE LAY R6).

M. P. DESCLAUD (M1) demande si le SAGE a été consulté sur les rejets.

L'association ERB (M7) considère :

. Le dispositif de rejet comme inacceptable : utilisation de l'espace public par des fossés bordant les voies publiques.

. Le bassin de décantation doit être calibré ; la question des boues n'est pas abordée.

ERB rappelle que la norme maximale pour les MES doit être une valeur inférieure à 25 mg/l et non 35 mg/l.

- ✓ Les eaux d'exhaure - hydrogéologie  
Observations : M1, M2, M5, M8, M10

M. P. DESCLAUD (M1) estime que l'influence des eaux d'exhaure sur le Yar n'est pas précisée, sachant qu'il n'est pas prévu de dispositif de traitement des eaux rejetées.

Mme F. PILIDJIAN (M5) s'inquiète de l'éventualité d'un tarissement ou d'une perte de fonctionnalité des forages pour les riverains.

ERB (M7) s'inquiète du risque de basification des eaux ; risques accrus au terme de l'exploitation ; L'association estime que le drainage de la nappe affectera aussi la nappe qui alimente le Guic. Elle déclare qu'il manque une étude hydraulique et hydrogéologique pour apprécier le fonctionnement futur du cours d'eau.

- ✓ Les eaux de ruissellement, eaux pluviales et eaux usées  
Observations : M6, M8

M. Th. LE GALL (M6) demande quel sera l'impact de la réouverture de cette carrière sur la qualité de l'eau du Yar : microparticules diverses, produits chimiques, ruissellement des fluides et des carburants des engins d'exploitations, turbidité de l'eau ? Comment les eaux pluviales et les eaux usées seront-elles collectées et traitées ? Fréquence d'analyses d'eau du Yar à cet endroit ?

Mme M.C. LECOCQ (M8) : il faut s'assurer que les eaux de pluie ne lessivent rien de toxique avant rejets. Que se passe-t-il en cas de fortes pluies ?

**Propositions**

- Dans l'éventualité d'un tarissement ou d'une perte de fonctionnalité d'un forage, moyens de substitution à présenter par le pétitionnaire (PILIDJAN M5)
- Réaliser des campagnes d'essais de pompes longues à la future cote d'exploitation (ERB M7)
- Assurer le suivi des niveaux piézométriques aux alentours (ERB M7)
- Revoir les modalités de gestion des eaux concernant l'absence de polluants (MES et hydrocarbures) - (ERB M7)
- Demande de contrôle de qualité et compatibilité avec le milieu (LE COCQ M8)

**1.3.4. Observations sur le volet « biodiversité »**✓ La faune et la flore

Observation : R6, M1, M7

Mme E. LE HERON-LE LAY (R6) déclare que la faune très abondante, sera impactée mais pourra se déplacer ...alors que les humains subsistent.

M. P. DESCLAUD (M1) trouve l'inventaire faune/flore très général et demande qui est l'auteur de ces inventaires ? Il déclare intéressant le comptage de la diversité floristique mais signale un manque quantitatif sur la faune. Il demande également s'il existe un avis de Breizh Bocage sur l'arasement des merlons et haies ?

ERB (M7) rappelle que le Yar finistérien abrite des frayères de chabots (espèce en liste rouge pour la Bretagne).

L'association estime que le volet biologique du rejet n'est pas abordé.

La fréquence des vérifications du fait d'une durée cumulée inférieure à 2 mois par an n'a rien à voir avec le suivi des enjeux de protection du milieu naturel. Une mesure annuelle est insuffisante.

✓ La destruction de haies

Observations : M5

Mme F. PILIDJAN (M5) demande des mesures compensatoires immédiates pour la destruction de haies.

**Propositions**

- Demande des modalités de suivi de conservation des haies : fréquence et périodes (DESCLAUD M1)
  - Demande de compensation à la destruction de haies (PILIDJAN M5)
- ✓ Les enjeux environnementaux du SRCE (schéma régional de cohérence écologique) ; les enjeux du Parc Naturel Régional d'Armorique ; les enjeux environnementaux rappelés dans l'avis de l'Ae
- Observation sur le SRCE : M7  
 Observations sur le PNRA : M2, M3  
 Observation sur l'avis de l'Ae : M10

ERB (M7) estime que l'enjeu de préservation en phase d'exploitation et de remise en état doit être étudié à partir du SRCE à l'échelle 1/ 100 000<sup>e</sup>. A partir des cartes du SRCE, l'association conclut sur la richesse et la biodiversité ordinaire du site. Elle note que la carrière est située dans le GEP 2 « Le Trégor entre les rivières de Morlaix et du Léguer » (GEP : carte des Grands Ensembles de Perméabilité). L'association estime que l'aire d'étude ne prend en compte que les abords immédiats du site ; ce point est jugé trop restrictif. Il manque les boisements au nord et l'ancienne carrière au sud. Quatre passages sont jugés insuffisants. Pas de visite de mars à mai inclus ce qui ne permet pas de détection de la flore printanière, des amphibiens et gastéropodes.

TREDUDER NATURE ET PATRIMOINE (M2) rappelle que la carrière se situe dans le périmètre du PNR Armorique et à proximité de la ZSC (zone spéciale de conservation) du Douron. Elle estime que l'exploitation de la carrière n'est pas la meilleure idée pour la valorisation du parc.

M. J. SARASIN (M3) s'étonne que l'on rouvre une carrière en quasi-abandon dans l'enceinte du Parc Régional d'Armorique. « *Il faut préserver la vocation naturelle du parc* ».

M. O. GALEA (M10), pépiniériste à Guerlesquin, rappelle en conclusion de son observation les enjeux identifiés par l'Ae :

- « - *Protection qualitative et quantitative des eaux superficielles ou souterraines ;*
- *Protection de la biodiversité (habitat, faune, flore) notamment du fait de l'emplacement dans un secteur riche en biodiversité, de la présence d'éléments favorables à la faune volante et aux amphibiens (haie et points d'eau) ;*
- *la qualité paysagère du projet (tant en ce qui concerne l'exploitation que la remise en état), compte-tenu de sa nature même d'extraction de roches dures et de sa situation dans le périmètre d'un parc régional ;*
- *la reconstitution du site et des sols dans leurs fonctionnalités (fertilité, vie biologique, cycle de l'eau) et la justification des choix effectués pour la remise en état ;*
- *le maintien de la santé et de la sécurité de la population locale par le fait des nuisances inhérentes à l'activité d'extraction et de concassage de matériaux extraits. »*

### 1.3.5. Observations sur les mesures « Éviter Réduire Compenser (ERC) »

#### ✓ Mesures d'évitement

Observation : M7

ERB (M7) demande de bien contrôler les déchets inertes alors que les poulaillers abandonnés à la suite de la faillite de l'abattoir Doux sont « bourrés d'amiante ».

ERB souligne : il est dit « envisagé de ne détruire qu'un tiers du linéaire de haie » : ce n'est pas un engagement ferme.

#### ✓ Mesures de réduction

Observations : R1, R2, M5, M7, M10

Les riverains de Kernostis (R1, R2) demandent quelles mesures seront prises pour minimiser l'impact sonore ?

ERB (M7) demande des explications sur la carte de la figure 15 (p.55 de l'E.I.). Précisions demandées sur la destruction de 90m de haies.

ERB s'inquiète de la disparition de 1 600 m<sup>2</sup> de plan d'eau, zone fréquentée par les chiroptères et notamment la pipistrelle et considère que cet aspect n'a pas été pris en compte.



✓ Mesures compensatoires

Observations : M5, M7

Pour ERB (M7) : Zéro car « non justifiées » (Étude FFH p. 57)

ERB conclut sur les ERC : « A force d'amputer et de dégrader depuis des décennies, même marginalement, les habitats d'espèces non patrimoniales, non remarquables, non en danger, etc... mais qui font partie de chaînes trophiques, la biodiversité – ordinaire et remarquable – est affectée mondialement et au Quignec... ». Le dossier est un parfait exemple de cette approche.

Mme F. PILIDJAN (M5) : « concernant la destruction de 90 m de haies : les mesures compensatoires doivent être immédiates, la faune sera impactée dès maintenant, nous n'allons pas attendre de 25 à 30 ans ! »

**1.3.6. Observations sur le volet « trafic routier » : trafic routier, bilan carbone, état des voiries**

✓ Trafic routier

Observations : M1, M7, M9, M10

M. P. DECLAUD (M1) demande, sur le plan des rotations de camions : quel est le tonnage des camions chargeant les granulats : camions de 30t ou 50t ? Il demande également qui entretient le chemin rural n°2 et combien de véhicules l'emprunte actuellement ?

✓ Bilan carbone

Observation (M7)

ERB (M7) déclare ne trouver aucune mention relative au trafic routier lié aux itinéraires entre la carrière et les chantiers publics du Nord-Finistère (Saint Pol de Léon, Morlaix, Lesneven, Brest..). Aucune mention relative à la pollution aérienne ni au bilan carbone.

✓ État des voiries

Observation : R6, M5, M10

Les déposants craignent les dépôts de poussières sur les routes (R6 Mme LE HERON-LE LAY et M10 M. O. GALEA).

Mme F. PILIDJAN (M5) craint les atteintes au chemin n°2 qui dessert la carrière et demande « s'il peut sans dommage accepter ce trafic supplémentaire pendant 30 ans. Quid de l'entretien et de la remise en état ? Ce n'est pas au citoyen lambda de payer ces travaux »

**1.3.7. Observations sur le volet « Déchets inertes et remblayage »**

Observations M1, M2, M7, M8

M. P. DESCLAUD (M1) s'inquiète de la composition des matériaux inertes de proximité : « on sait que bien souvent des « résidus » de plâtre (Placoplatre) y sont mêlés (non inertes : acide sulfurique, fermentation ...) et qu'il est difficile de surveiller et prévoir ces occurrences. »

TREDUDER NATURE ET PATRIMOINE (M2) estime qu'il y a une dissonance entre l'extraction et le comblement par des matériaux inertes. Demande une étude économique pour la réutilisation des matériaux amenés.

ERB (M7) dans son chapitre « remise en état » explique l'exigence très forte concernant la qualité des apports du fait des cotes d'extraction 231m NGF et 237m NGF. ERB expose que la densité des déchets est inférieure à celle du socle géologique, or la percolation dans le remblaiement n'a pas été étudiée, ni son impact sur la stabilité et la qualité du terrain remis en état.

Mme M.C. LECOQC (M8) dans son chapitre « sur les matériaux déposés » demande comment seront gérés et contrôlés ces dépôts ? Comment ce dépôt s'inscrit-il dans le Plan Régional de Prévention et Gestion des Déchets (daté de mars 2020).

Mme LECOQC préférerait apprendre que l'exploitant concasse et recycle des déchets plutôt que de prendre des risques de perturbation des cycles de l'eau.

#### **Propositions**

- Demande de précisions sur la gestion et le contrôle des dépôts (LECOQC M8)
- Privilégier le réemploi (LECOQC M8)
- Demande d'étude économique et industrielle sur le recyclage (TREDUDER NATURE ET PATRIMOINE M2)

#### **1.3.8. Observations sur le volet « Remise en état »**

Observations : M2, M5, M7

TREDUDER NATURE ET PATRIMOINE (M2) s'inquiète sur la remise en état car les parties déjà remblayées sont des parties empierrées sur lesquelles ne poussent que des genêts et des ajoncs. Il lui paraît indispensable de remettre de la terre végétale.

Mme F. PILIDJAN (M5) ne comprend pas comment un terrain remblayé avec des inertes pourrait retrouver les qualités nécessaires pour l'agriculture (porosité, fertilité).

ERB (M7) exprime ainsi ses craintes : le chantier est conditionné par un pompage des eaux d'exhaure (26 500 m<sup>3</sup> par an) avant évacuation vers l'une des sources du Yar. Ce schéma implique des exigences très fortes concernant la qualité des apports.

Il s'agit de déchets inertes recyclables : ils ne doivent donc pas servir au remblayage de carrière ; Sur le plan de la biodiversité, le projet est réducteur : on passe d'un secteur en eau, pierriers, friches à une prairie entourée de haies.

L'association juge la proposition de remise en état inacceptable.

#### **Proposition**

- Précisions sur le trafic routier (dont la pollution aérienne et le bilan carbone) lié à l'activité « remblayage » provenant de chantiers de 40 à 50 km (ERB M7).

#### **1.3.9. Observations sur le volet « Changement climatique »**

Observations : M1, M7,

M. P. DESCLAUD (M1) rappelle que les SAGE de Bretagne travaillent sur les études H.M.U.C. (*Hydrologie Milieux Usage Climat*). Ces analyses H.M.U.C. soulignent l'importance de l'enjeu « eau » dans le changement climatique ; elles sont préconisées par le SDAGE Loire Bretagne et en cours d'étude par les

*structures porteuses des SAGE*). Dans le cadre des besoins en eau, M. DESCLAUD estime souhaitable d'avoir un avis du BRGM.

Quid des baisses probables des nappes souterraines et des effets éponges des zones humides ?

En commentaire de la page 84 (Réchauffement climatique) de la demande du pétitionnaire, il indique : « *on aurait apprécié quelques chiffres en matière de température et pluies décennales (passées) par exemple, pour mieux étayer en probabilité certaines affirmations.* »

ERB (M7) fait remarquer que l'étude d'impact n'étudie ce point que sous l'angle de la vulnérabilité du site.

L'association rappelle que l'autorisation est demandée pour 30 ans, donc l'échéance 2050 où l'on connaîtra des évolutions très importantes au niveau des températures, des précipitations (renvoi aux travaux du GIEC 2021).

#### **Propositions :**

- Avis du BRGM sur les besoins en eau du territoire. (DESCLAUD M1)

#### **1.3.10. Observations sur le volet « justification du projet »**

Observations : M1, M3, M7, M8, M9,

M. P. DESCLAUD (M1) déclare que dans la réponse du pétitionnaire (p.12) à l'avis de la MRAe : « *on ne voit rien sur les destinations précises et les besoins de ces matériaux (dont à usage de voirie).* »

Il estime qu'il manque une solution alternative comme le souligne la MRAe.

M. J. SARASIN (M3) estime qu'il s'agit d'un projet de l'ancien temps. Il se demande pourquoi n'y-a-t'il pas d'étude de faite pour concasser les matériaux inertes acheminés sur le site qui pourrait remplacer le concassage de granite, sans arriver à 100%, l'objectif serait de s'en rapprocher et ainsi d'inscrire le projet dans le cadre de l'économie circulaire.

ERB (M7) déclare que s'agissant de l'exploitation de matériaux non renouvelables, le pétitionnaire doit justifier son projet et ses impacts par « *des besoins actuels ou prévisibles dans son secteur de chalandise* ». Les chiffres de consommation de granulats donnés dans le dossier sont contestés par les chiffres figurant au rapport du Schéma Régional des Carrières, rapport 1 p.64) ; La moyenne en Bretagne se situe à 5,7 t avec une part de granulats de recyclage plus faible en Bretagne qu'au niveau national.

- Pas de justification concernant les besoins résultats d'une évolution de la population. Rappel du « zéro artificialisation nette » qui s'impose aux politiques.

- Manque d'information sur les carrières en activité et leurs volumes d'extractions et gamme de produits dans le Pays de Brest, Carhaix, Guingamp. Le recyclage n'est pas intégré dans la réflexion, en contradiction avec les dispositions de la loi sur le Transition Énergétique pour une Croissance Verte.

- Les solutions de substitution sont rapidement écartées (EI page 125).

Mme M.C. LECOQ (M8) s'interroge : « *Pourquoi débiter de beaux blocs de granit pour les concasser en dépensant de l'énergie. C'est vraiment du gâchis* ».

Elle rappelle que le SRC de Bretagne demande que les besoins soient justifiés dans un espace proche pour éviter l'empreinte carbone. « *Quelle sera l'empreinte carbone de cette activité ?* ».

#### **1.3.11. Observations sur le volet « information du public »**

Information sur le déroulement de l'enquête publique

Observations : R3, M4

M. O. GALEA (R 3) regrette un manque d'information plus ciblée, par courrier individuel adressé à chaque riverain. Il a lui-même informé des voisins ignorants de la procédure d'enquête.

M. Th. LE GALL (M6) s'est adressé à la mairie par voie électronique pour connaître la démarche à suivre afin de participer à l'enquête publique.

Dossier complexe - manque un résumé accessible

Observations : M1, M3

M. J. SARASIN juge le dossier trop complexe, dénonce des redondances. Pourquoi pas un résumé de 30 pages.

Demande de visite du site pendant l'enquête publique

Observations : R3, M1, M2, M4

Plusieurs intervenants (GALEA R3, DESCLAUD M1, TREDUDER NATURE ET PATRIMOINE M2, SARAZIN M3) auraient souhaité une visite du site pendant l'enquête publique.

### **1.3.12. Observations sur des questions diverses**

Dévalorisation de l'immobilier

Observation L2

M. et Mme HELARY craignent la dévalorisation de leur habitation récemment rénovée à 130m de la carrière.

Prévention des risques sur site

Observation M1

M. P. DESCLAUD s'inquiète en matière de sécurité et de prévention des risques : rien n'est dit sur la radiotéléphonie du site (est-ce couvert) pour prévenir éventuellement les secours ?

## **2. Questions de la commissaire enquêtrice**

- Pouvez-vous donner quelques précisions sur l'activité de débitage et de négoce de blocs à tailler provenant des extractions de cette carrière, évoquée lors de la visite de la carrière ?
- Comment pouvez-vous réduire les risques de projection de roches lors des tirs notamment vers les zones habitées et le chemin n°2 ?

Conformément aux dispositions de l'article R 123-18 du code de l'Environnement et de l'article 11 de l'arrêté préfectoral d'ouverture d'enquête du 27 août 2021, le responsable du projet dispose d'un délai de 15 jours pour produire ses observations éventuelles.

Remis et commenté au siège social de la SA CARRIERES LAGADEC, 38 rue du Stiff, à PLOUEDERN (29800) le 2 décembre 2021, en deux exemplaires.

Pour la société CARRIERE LAGADEC  
M. Matthieu SIMON  
Et M. Simon MELINA

La commissaire - enquêtrice  
Maryvonne MARTIN

(signé)

(signé)